

Mairie de Lorry-lès-Metz
 46 Grand-Rue
 03.87.31.32.50
 Site : lorrylesmetz.fr
 Contact :
 mairie.lorrylesmetz@free.fr

Lorry-lès-Metz



HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.
 Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

URBANISME

La réalité des chiffres

Notre foyer vieillissant et hors normes, une population en croissance forte, de nombreuses non-conformités (accès handicapés, sanitaires et cuisine vétustes, chauffage énergivore, isolation thermique inexistante, installation électrique obsolète), une réhabilitation s'imposait pour transformer notre foyer communal en un « espace culturel » digne de notre village.

Ce projet concerne une surface utile de 448,05 m² (hors garage) en réhabilitation intégrant une extension de 161,30 m² pour une salle de rencontre, adjacente à une salle de réunion de 84,70 m².

Les autres points pris en compte dans ce projet

- Des sanitaires mis aux normes, accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Une cuisine moderne conforme à la réglementation.
- De nombreux rangements nécessaires au stockage des tables, chaises, podium, vaisselle...
- Des locaux techniques destinés aux nouvelles installations de chauffage et de ventilation.
- Des aménagements extérieurs et un parking à l'arrière du bâtiment.

RÉHABILITATION & EXTENSION DU FOYER COMMUNAL : C'EST PARTI !



Décapage des terres végétales du parking et de la base chantier le 13 février 2017.

De plus il faut noter, en matière de sécurité, que notre foyer est passé en ERP (établissement recevant du public) de quatrième catégorie, ce qui nous apporte de nombreuses contraintes supplémentaires, en ce qui concerne les normes de sécurité. Évidemment tout cela à un cout.

1 — Marché initial

Ce montant est de 606 284,59 € plus options pour 10 024,90 € soit 616 308,49 € HT dont 59 000,00 € HT pour les aménagements extérieurs.

Pour définir le cout/ratio au m², il y a lieu de prendre en compte le cout du bâtiment hors aménagements extérieurs : soit un ratio bâtiment de 1 243,85 €/m².

2 — Cout global du projet (y compris VRD et ingénierie)

- Total marché de base, y compris options : 616 308,49 € HT;
- Tranche conditionnelle VRD et parking 25 places : 95 338,88 € HT;
- Conception et suivi (architecte, bureaux d'études, Matec) : 55 325,83 € HT;
- Organismes de diagnostic et de contrôle : 16 831,06 € HT;
- Cout global du projet à ce jour : 783 804,26 € HT.

Ratio global y compris VRD et ingénierie : 1 749,37 €/m². Cet investissement est autofinancé par la commune, les subventions accordées à ce jour sont de 308 000 €, soit 49 % du marché de base, la TVA étant aussi récupérée l'année suivante. Des subventions sont encore attendues.

TRADITIONS

Les têtes couronnées de cette édition 2017 ont été heureuses de se retrouver autour de la traditionnelle galette des Rois. Café, brioches, petits choux..., toutes les conditions étaient réunies pour nourrir de grandes discussions et partager gaiement de bonnes résolutions pour la nouvelle année. Pour garder le souvenir de ses retrouvailles, la mairie a édité la photo de

GALETTE DES AÎNÉS ÉDITION 2017



groupe pour chaque tête couronnée. Venez retirer la vôtre au secrétariat.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 24 novembre 2016 par 15 voix pour et 4 voix en abstention.

1 — Réhabilitation et extension du foyer communal – Marché à procédure adaptée

Résultats d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 décembre 2016 pour évaluer et proposer de retenir les entreprises suivantes (voir

tableau récapitulatif) pour la rénovation et l'extension du foyer.

M. Alain CURÉ présente chaque lot et les raisons du choix retenu par la commission. Les différents membres de la commission participent aussi au débat.

Bilan (hors tranche conditionnelle, parking) : voir tableau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide les choix de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à passer commande aux entreprises retenues.

Informations

Le maire informe l'assemblée que la commune de Plappeville a obtenu une subvention de 135 000 € de l'Amiter (conseil départemental) et 50 000 € de la région Grand-Est pour le futur terrain de foot synthétique dont les travaux sont prévus en 2017. Ces aides profitent aussi à Lorry-lès-Metz, qui subventionne partiellement, au titre du FC Lorry Plappeville, ces travaux.

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la mairie.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2016 est approuvé par 14 voix pour et 4 abstentions.

1 — Convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage – MATEC

Le maire fait part au conseil municipal d'un projet d'études de faisabilité sur la construction d'un club-house boulistes/tennis par MATEC (Moselle Agence Technique). Afin de pouvoir engager cette étude, il y a lieu de signer une convention d'assistance définissant les modalités d'intervention de MATEC. Cette prestation d'un montant de 950 € HT consiste en :

- étude fonctionnelle globale du site;
- étude de scénarios d'aménagement avec recherche d'optimisations;
- estimation financière par tranche de travaux.

Le maire rappelle que cet investissement

sera partagé avec la commune de Plappeville dans une convention comme celle existante pour la transformation du terrain de foot de Plappeville.

M. GLESER valide le choix de MATEC et demande à ce que son équipe soit associée à l'étude.

Le maire confirme que les associations de pétanque et de tennis seront aussi largement consultées.

La demande de la pétanque intègre aussi une piste de jeu couverte qui sera étudiée et chiffrée, mais l'objectif premier est de remplacer le Mil'Club, devenu vétuste. Le projet pourrait être réalisé en deux phases.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

2 — Convention de coopération pour la fourniture de sel de déneigement.

Metz Métropole a procédé au renouvel-

lement de son marché avec de nouvelles conditions, par conséquent, les conventions précédemment signées sont caduques.

Tarifs pour une livraison directe aux communes disposant d'un lieu de stockage :

Tonnage : 1 camion de 10 t.

Mode de livraison : sel en vrac.

Cout TTC : 800 € le camion (80 €/t).

Le nouveau contrat fait apparaître une baisse des prix de 20 % par rapport à 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

3 — Réhabilitation et extension du foyer communal – marché à procédure adaptée

Résultats d'appel d'offres lot 7

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 janvier 2017 afin de retenir l'entreprise de menuiserie Bonecher SARL pour la rénovation et l'extension du foyer (voir tableau récapitulatif de toutes les offres). De plus la commission propose de retenir les options suivantes :

Lot n° 5 : Menuiseries extérieures – serrurerie : Wiedeman Jasalu

Option menuiserie aluminium pour fenêtres et portes-fenêtres pour 2 880 € HT

Option stores intérieurs en toile à enroulement, à manœuvre manuelle (44 m²) pour 4 700 € HT

Lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois : Bonecher

Option placage stratifié sur portes : 12 unités pour 932,40 € HT

Lot n° 9 : Peintures : Europa Réalisations

Option moins-value sur portes : -152 € HT.

Tableau récapitulatif des offres les mieux-disantes

Lot	Entreprise	Adresse	Montant HT	Montant estimé	Différence	%
1	Saribat	55000 Verdun	110 000,00 €	95 750,98 €	14 249,02 €	14,88 %
2	Maddalon SARL	54000 Vandières	20 700,00 €	19 286,90 €	1 413,10 €	7,33 %
3	Maddalon SARL	54000 Vandières	60 000,00 €	58 800,00 €	1 200,00 €	2,04 %
4	Salmon	57050 Lorry-lès-Metz	40 483,84 €	47 300,00 €	-6 816,16 €	-14,41 %
5	Wiedeman Jasalu	57000 Metz	47 000,00 €	51 200,00 €	-4 200,00 €	-8,20 %
6	Nespola	57140 Woippy	58 666,27 €	58 100,00 €	566,27 €	0,97 %
7	Bonecher SARL	57580 Semécourt	24 604,04 €	28 300,00 €	-3 695,96 €	-13,06 %
8	Cap Floor	57 Thionville	24 367,11 €	34 600,00 €	-10 232,89 €	-29,57 %
9	Europa Réalisations	57140 Woippy	12 207,78 €	16 800,00 €	-4 592,22 €	-27,33 %
10	PM Électricité	57070 Metz Grigy	51 962,55 €	48 180,00 €	3 782,55 €	7,85 %
11	Boucherez	57 Jouy-aux-Arches	88 698,00 €	64 400,00 €	24 298,00 €	37,73 %
12	Technal	54 Vézelize	8 595,00 €	17 800,00 €	-9 205,00 €	-51,71 %
13	VRD Lorraine	57160 Scy-Chazelles	59 000,00 €	53 410,00 €	5 590,00 €	10,47 %
Totaux			606 284,59 €	593 927,88 €	12 356,71 €	2,08 %

Lot n° 10 : Électricité : PM Électricité

Option alarme anti intrusion avec centrale, transmetteur téléphonique, dix détecteurs volumétriques, avertisseur sonore, clavier et batterie : 1 662,50 € HT

Il est proposé par la commission d'appel d'offres, de retenir :

- Pour le lot 7, l'entreprise Bonecher SARL, pour un montant de 24 604,04 € HT
- Les différentes options des lots 5, 7, 9 et 10 pour la somme de 10 024,90 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

4 — Réhabilitation et extension du foyer communal : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre porte le montant du marché à 606 284,59 € HT après choix définitifs des marchés de base des entreprises retenues (hors options), validés par la commission d'appel d'offres le 6 janvier 2017.

Le maire rappelle les différentes étapes du marché de rénovation et d'extension du foyer :

Montant initial du marché public (rémunération provisoire avant études et consultations) :

Cout prévisionnel des travaux (chiffrage MATEC) : 525 000,00 € HT

Taux de rémunération : 6,5 % mission de base + forfait OPC de 6 550 €

Montant HT du maître d'œuvre : 40 675,00 € (dont mission de base + OPC)

Montant TTC du maître d'œuvre (TVA 20 %) : 48 810,00 € (dont mission de base + OPC)

Montant estimatif de l'architecte, après études du projet actuel, et montant estimatif en phase PRO : 593 927,88 € HT.

Suite à la consultation des entreprises, le montant des prestations défini dans l'acte d'engagement et ses annexes retenu est de (voir tableau) :

Montant HT : 606 284,59 €

Montant TTC (TVA 20 %) : 727 541,51 €

L'engagement du maître d'œuvre sur le cout des travaux est donc revu et la rémunération provisoire est remplacée par la rémunération définitive (taux de 6,5 % + 1,25 % OPC).

Forfait définitif à hauteur de :

Montant HT : 46 987,06 €

Montant TTC (TVA 20 %) : 56 384,47 €

M. ROUSSEL dresse ensuite un constat global du cout de l'opération en intégrant les études, le parking. Il termine en ramenant le cout au m² aux seules surfaces des salles d'activités, soit 3 500 €/m².

Le maire rappelle que l'obligation de la mise aux normes du bâtiment actuel, le passage en établissement de quatrième catégorie avec nouvelle cuisine, toilettes, accès PMR, parking et aménagements extérieurs sont

à prendre en considération dans le cout au m².

Il rappelle à M. ROUSSEL, l'opposition permanente à ce projet de son équipe et que son ratio au m² n'est pas réaliste. Il est vrai que les couts de certains lots (chauffage-sanitaires et électricité) ont été une surprise, mais le bilan général est très proche des couts prévisionnels et que l'équipement répondra au mieux aux besoins de la commune et de ses habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

5 — Frais de fonctionnement pour le club de football Lorry-Plappeville pour 2015

L'utilisation des terrains de football par le FC Lorry-Plappeville nécessite un entretien s'élevant à 12 966,44 € pour Plappeville et 6 931,50 € pour Lorry-lès-Metz soit un cout global de 19 897,94 € 2015. La participation pour Lorry-lès-Metz sera de 44 %, soit 8 755,09 €. La commune devra verser 1 823,59 € à Plappeville après déduction des couts supportés directement par Lorry-lès-Metz. (Électricité, entretien du terrain...) Pour mémoire le cout 2014 était de 2 309,15 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

6 — Régies de recettes : tarifs photocopies — cotisation bibliothèque – foyer communal

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

— Espèces et elles sont perçues contre remise d'une quittance à l'utilisateur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs des photocopies suivants :

— photocopies noir et blanc : A3 : 0,30 € la page et A4 : 0,15 € la page ;

— de la cotisation bibliothèque : 5,00 € par an et par famille.

Les tarifs pour la location du foyer communal seront fixés ultérieurement après rénovation.

7 — Désignation du représentant pour la commission culture auprès de Metz Métropole.

Le maire informe l'assemblée de la possibilité de désigner un représentant pour la commission culture auprès de Metz Métropole. La proposition émane du vice-président de cette commission et du conseiller municipal intéressé par le domaine culturel, et déjà à la commission Tourisme.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme Mme CRETY Sophie pour remplir cette mission et représenter la commune.

Divers

Transfert de la compétence PLU à Metz Métropole :

La prise de compétence PLU doit être transférée au 27 mars 2017 à Metz Métropole automatiquement de par la loi ALUR en l'absence d'une minorité de blocage (pour mémoire, minorité de blocage soit 11 communes représentant au moins 44 000 habitants). Cette minorité de blocage est facile à obtenir dès lors que les communes de Montigny-lès-Metz, Woippy et Marly délibèrent en ce sens. Beaucoup de maires souhaitent terminer leur procédure de PLU avant le transfert de compétence (ex : Longeville-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Pouilly, etc.).

De plus les services de Metz Métropole ne sont pas en mesure de répondre à l'ensemble des attentes des communes au 27 mars 2017, en l'absence d'accord politique concernant les transferts de charges (moyens humains et financiers). La prise de compétence au 27 mars 2017, entraîne pour Metz Métropole à ne faire que des PLU communaux et terminer ceux en cours pour de nombreuses communes. Il est pertinent pour l'EPCI d'attendre le 1^{er} janvier 2018 lors du passage en Métropole pour mener à bien l'ensemble des négociations utiles aux transferts de compétence. En conséquence, Metz Métropole propose aux communes de participer à la minorité de blocage pour retarder la prise de compétence.

La position de la commission élargie du 22 janvier 2017 est de ne pas s'opposer à la prise de cette compétence par Metz Métropole au 27 mars 2017, car la commune a réalisé toute l'étude de son PLU Grenellisé, celui-ci étant en cours de validation par les PPA (personne publique associée). De plus les frais d'étude 2017 de l'Aguram devaient être repris par l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ainsi que la défense juridique en cas de recours à partir du 27 mars 2017.

Le conseil municipal confirme par 14 pour et 4 abstentions le choix de la commission élargie et ne s'oppose pas à la reprise de la compétence PLU par Metz Métropole au 27 mars 2017.

Informations

Le maire informe l'assemblée qu'un commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal administratif pour organiser une concertation avec le public sur le projet PLU et présenter un bilan de cette enquête. Il devrait prendre ses fonctions à partir du 13 mars 2017 jusqu'au 13 avril 2017. L'information sera confirmée par la presse et précisera les dates et les horaires de rencontre en mairie avec les habitants de la commune. *Les comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la mairie.*

TRAITEMENT DES DÉCHETS

CHANGEMENT DE LOCALISATION DES CONTENEURS VERRE, PAPIERS ET VÊTEMENTS DE LA RUE DE METZ

Les conteneurs pour le verre et les vêtements (borne Relais) situés précédemment rue de Metz à côté de l'arrêt de bus ont été transférés sur le parking du terrain de football depuis le 21 décembre 2016.

Le conteneur pour le papier a été supprimé puisque les papiers et cartons peuvent dorénavant être mis dans les conteneurs à cou-

vercle jaune destinés au tri sélectif.

Un complément d'information sur la mise en œuvre de la « conteneurisation » : les conteneurs individuels mis à disposition par Metz Métropole doivent être rentrés dans les meilleurs délais après la collecte (et ne pas subsister sur la voie publique).

Nous remercions tous les habitants pour

leur coopération dans l'évolution de ce mode d'enlèvement des déchets et restons attentifs à vos observations.



TRAVAUX

En décembre 2016, les ouvriers communaux ont rénové une partie du sol du clocher de l'église. En effet, au premier palier, lieu où se trouve l'horloge de Schwinglé, l'ancien plancher en bois présentait des risques d'affaissement. Ce lieu étant de plus en plus fréquenté, notamment lors des journées

ACCÈS AU CLOCHER DE L'ÉGLISE

du patrimoine, où de nombreux Lorriots et autres visiteurs foulent ce sol, nécessitait un renforcement et une rénovation.

Des panneaux de bois ont été posés au-dessus de l'ancienne structure, et les contrepoids de l'horloge mis en sécurité par l'ajout d'un garde-corps.

Nous vous recommandons la visite de ce lieu dès que l'occasion se présentera.



À SAVOIR

Autorisation de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Cette autorisation s'applique à tous les voyages hors du territoire français, individuels ou collectifs.

L'autorisation est donnée pour une durée d'un an, par un titulaire de l'autorité parentale qui doit compléter et signer le formulaire Cerfa (AST). Pour tout complément d'information, vous pouvez consulter la page d'accueil de notre site www.lorrylesmetz.fr.

Prolongation de la validité de la carte nationale d'identité

Pour les personnes majeures, les cartes d'identité délivrées depuis le 1^{er} janvier 2014 sont valables quinze ans et sont automatiquement prolongées de cinq ans. Toutefois, les services de la préfecture nous informent que, pour des déplacements à l'étranger, certains usagers rencontrent des difficultés. Ainsi, à titre exceptionnel,

et sous réserve que la personne ne possède pas de passeport, il est possible de procéder au renouvellement de la carte d'identité, à condition de fournir toutes pièces justificatives d'un voyage à l'étranger (exemple : facture à l'appui).

Pour les mineurs, les cartes gardent une validité de dix ans.

Informations : préfecture de la Moselle, 03 87 34 87 34.

Agenda

10 mars : AG du COCL (Mill'Club).

25 mars : loto de printemps de Lorry Loisirs (gymnase du château de Lorry).

25-26 mars : parcours d'artistes (14, 69,

108 Grand'Rue).

31 mars, 1^{er} et 2 avril : les journées des métiers d'art (69 Grand'Rue).

2 avril : marche la Quentinoise – COCL (Mill'Club).

Les mugs à l'effigie de la commune vous ont plu ? Commandez-les !

La municipalité et le centre communal d'action sociale (CCAS) ont innové dans la conception des cadeaux de fin d'année 2016

offerts aux Aînés de la commune. Pour les dames, les gâteaux et chocolats ont été accompagnés d'un mug spécialement conçu pour l'occasion avec des vues du village. Des demandes pour des mugs supplémentaires ayant été formulées par des Lorriots, il est

possible de faire une commande groupée au prix de 10,45 € l'unité. Les demandes devront parvenir au secrétariat de mairie avant le 5 mars.



VIE MUNICIPALE

RECENSEMENT : REMERCIEMENTS

La municipalité tient à remercier Nadine Galland, coordonnatrice du dispositif de recensement, et nos quatre agents recenseurs qui ont sillonné les rues du village jusqu'au 18 février. Grâce à leur persévérance et à votre accueil, le recensement

s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le chiffre actualisé de la population vous sera communiqué.

L'équipe du recensement (de gauche à droite) : Enrique Reinsch, Patricia Lallier, Nadine Galland, Véronique Bregler, Roger Mariotte.



Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber
Responsable de rédaction : Nadège Cola
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux
Impression : Imprimis
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493
Revue distribuée gratuitement
Reproduction interdite